
Un plan quinquennal pour un changement durable

La somme des parties est supérieure au tout au moment de procéder à un changement

Au chapitre 2, j'ai proposé un mécanisme visant à promouvoir la prise de décision communautaire relativement aux projets ou aux services de guérison et de réconciliation communautaires. J'ai suggéré des paramètres en ce qui a trait aux autorisations financières, tout en laissant aux autorités locales la discrétion de prendre les décisions. J'ai recommandé la mise en place d'un plan quinquennal pour la durée des travaux ainsi qu'un financement de 5 millions de dollars. J'ai retenu cette démarche parce qu'elle avait le potentiel d'assurer un soutien souple relativement à la guérison et à la réconciliation communautaires nécessaires, répondant aux besoins que la population de la région de Cornwall défendrait aujourd'hui ainsi qu'aux idées et aux possibilités qui pourraient surgir au fil du temps.

Toutefois, j'ai également relevé certaines initiatives importantes qui, selon moi, constituent les pierres angulaires du changement. Elles doivent faire l'objet d'un examen et de recommandations distincts aux fins de soutien. Ces initiatives, prises conjointement, donneraient un élan à la réconciliation. Elles pourraient être une source de fierté communautaire, offrant à la fois de l'innovation et une intervention progressive. En passant de la parole aux actes, les personnes concernées pourraient à juste titre attirer l'attention sur des mesures concrètes permettant de rebâtir la confiance afin de mieux servir ceux qui ont été victimes de violence sexuelle et de prévenir les mauvais traitements dans le futur.

Toutes les propositions spécifiquement décrites dans le présent chapitre découlent des travaux effectués pour entamer le dialogue, dont il est question au chapitre 2. Aucune des initiatives n'existait avant l'établissement de la présente Commission d'enquête, mais elles ont été élaborées à un point tel que leur viabilité

peut être assurée si du soutien financier est accordé. Elles ne dépendent plus de l'impulsion donnée par le comité consultatif et le personnel de la Commission pour progresser et réussir. Elles jouissent d'un soutien local important et les gens qui les appuient ont prouvé qu'ils pouvaient respecter leurs engagements.

S'ajoutant aux recommandations formulées au chapitre 2, les services, les processus et les programmes recommandés dans le présent chapitre constituent une infrastructure solide en vue de la guérison et de la réconciliation communautaires. J'ai choisi ces services et ces programmes parce que leur interaction a une incidence plus élevée que celle de la somme de chaque élément. Les initiatives recommandées se renforcent l'une l'autre sur une période de cinq ans et jettent les assises de la tâche qui consiste à favoriser la guérison et la réconciliation communautaires.

Centre de ressources communautaires pour la guérison des adultes

Un groupe de survivants de violence sexuelle a formulé une proposition visant la création d'un Centre de ressources communautaires pour la guérison des adultes. Certaines de ces personnes ont participé au programme de formation en mentorat offert à Cornwall par The Gatehouse^{md}, un organisme de Toronto possédant une vaste expérience du soutien par les pairs. Elles se sont également engagées à suivre une formation en leadership afin de mieux s'outiller pour aider les survivants et entamer des discussions sur les besoins des survivants avec les institutions et les organismes locaux. L'équipe de leadership des survivants est passée de la formation à la tenue, sur une base volontaire, d'une rencontre hebdomadaire destinée aux survivants, reconnaissant que le secret et l'isolement peuvent figurer parmi les répercussions les plus dévastatrices de la violence sexuelle et que la camaraderie entre les survivants permet de réduire l'incidence de ces deux facteurs.

L'équipe de leadership des survivants a reçu du financement de recherche active à la phase 2 afin d'élaborer sa propre proposition correspondant à la vision et répondant aux besoins des survivants en matière de guérison et de réconciliation. Son rapport est affiché sur le site Web de l'Enquête et est inclus sur le CD de recherche commandé par la Commission.

Mettant en contexte la requête présentée par l'équipe de leadership des survivants, le rapport décrit la compréhension qu'ont les survivants de l'un des obstacles les empêchant de collaborer avec les autres à la guérison et à la réconciliation communautaires :

Le cheminement des survivants au cours de la phase 2 a présenté de multiples difficultés. La première et la plus importante différence est l'inégalité perçue entre, d'une part, les gens au pouvoir qui détiennent

une autorité sociale et donc, une infrastructure institutionnelle composée d'édifices, de constitutions, de mandats et de subventions pour soutenir leurs causes, et d'autre part, les gens qui ne possèdent pas de telles ressources et qui, comme un survivant le dit, « se tiennent sur les coins de rue pour se rencontrer ». Une deuxième inégalité existe entre ceux qui ont une formation scolaire et ceux qui n'en ont pas. Une troisième réside dans la perception courante voulant que les établissements ont fait subir des mauvais traitements à des personnes vulnérables et que ces personnes vulnérables sont impuissantes et ne peuvent rien faire pour changer la réaction de ces établissements à l'égard des victimes¹.

L'équipe de leadership des survivants indique dans son rapport qu'au fil des années, ceux qui étaient en position de confiance ont abusé de leur autorité pour infliger des mauvais traitements aux enfants et aux jeunes. Toutefois, elle poursuit en exprimant la conviction que la majorité des leaders religieux, des parents, des enseignants et autres professionnels sont « des gens dignes et bons »² désirant changer l'ancien processus d'exclusion et soutenant la guérison des survivants et leur inclusion dans la prise de décisions.

L'absence de lieu où les survivants peuvent se rencontrer et inviter d'autres personnes est un obstacle au progrès. La création d'un Centre de ressources communautaires pour la guérison des adultes pourrait atténuer cet obstacle en soutenant les survivants dans leur collaboration avec l'ensemble de la collectivité. Elle pourrait également permettre de lever directement les obstacles à la guérison, qui sont ancrés dans l'isolement social et le fardeau du silence.

De la façon dont je comprends la vision relative au Centre de ressources communautaires pour la guérison des adultes, il s'agirait d'une maison située à Cornwall qui disposerait de certains locaux pour les bureaux, mais qui offrirait principalement un endroit de camaraderie et de réunion aux survivants et à ceux et celles qu'ils invitent pour travailler avec eux. Le Centre s'adresserait aux femmes et aux hommes ayant été victimes de mauvais traitements alors qu'ils étaient enfants ou adolescents. Ce serait un environnement sécuritaire où l'alcool, les relations sexuelles, le jeu, la cigarette et les drogues ne seraient pas permis. En fait, une partie des programmes prévus du Centre serait constituée d'ateliers réguliers sur le lien entre les mauvais traitements et les dépendances, afin de

1. Équipe de leadership des survivants, « Recherche et étude de faisabilité : Centre de ressources communautaires pour la guérison des adultes » (projet de recherche de la phase 2 de l'enquête, 5 février 2009), p. 3.

2. *Ibid.*

soutenir ceux qui cherchent à laisser leurs dépendances derrière eux. Le Centre offrirait également des services de mentorat et de consultation aux survivants, particulièrement ceux qui ressentent de la colère ou du chagrin. Les survivants ayant suivi une formation serviraient de modèles pour les autres, en faisant preuve de résilience personnelle, de compassion, de compréhension et d'acceptation des autres.

La proposition de l'équipe de leadership des survivants est viable. Un conseil des survivants assumerait la responsabilité de l'administration du Centre de ressources communautaires pour la guérison des adultes, mais serait appuyé par un membre du personnel sur place ainsi que par un groupe principal au sein du conseil exécutif, qui serait responsable de divers domaines d'activités. Le membre du personnel assumerait des fonctions semblables à celles du service de liaison avec les victimes dont il est question au chapitre 5, bien que ce poste comprenne également des responsabilités propres au Centre. En collaboration avec les survivants et la collectivité, le membre du personnel offrirait du soutien à chaque survivant et au conseil d'administration du Centre. Il ou elle pourrait en outre agir à titre d'agent de liaison avec les institutions en vue de favoriser le rétablissement des relations ou de trouver les services appropriés aux fins d'aiguillage. Il ou elle mettrait à jour les renseignements sur les services offerts et aiderait à la coordination des ateliers, d'un programme de conférenciers et de cercles de guérison. Les survivants bénévoles ayant reçu une formation continueraient de jouer un rôle important en vue d'organiser les soirées-rencontres, de favoriser le transport et d'effectuer du mentorat de façon individuelle. Il continuerait à y avoir de la formation en leadership et en mentorat, lorsque plus de survivants seraient prêts. Selon ma compréhension des choses, les locaux prévus pour le Centre comprendraient des bureaux pour le personnel et le cercle exécutif du Centre. Il y aurait un local réservé à la méditation et aux rencontres entre les mentors et les participants et, en ce qui a trait aux cercles de guérison, le yoga, les arts ou la musique s'inscriraient dans l'expérience de guérison. Il y aurait également un local de rencontre ouvert où pourraient se tenir des conférences ou des séances de formation et où les survivants pourraient se reconnecter socialement, faire un saut, prendre un café ou organiser des repas-partage. Les familles, les amis et les personnes qui les appuient seraient bienvenus.

L'équipe de leadership des survivants a préparé un plan quinquennal concret. Au départ, elle prévoit louer des locaux, une option raisonnable pour la création de son Centre. Elle a également tenu compte des frais de transport, car beaucoup de survivants vivent dans des régions rurales et n'ont accès à aucun moyen de transport. Il s'agit d'une reconnaissance importante d'un besoin de service. Je laisse aux bailleurs de fonds gouvernementaux le soin de déterminer s'il faut

acheter ou louer un véhicule; toutefois, je soutiens fermement l'idée d'offrir un service de transport afin que les survivants qui habitent dans des zones rurales ou de petites villes puissent participer aux activités du Centre. Il faut élaborer des modèles réalistes afin de répondre aux besoins des personnes vivant dans des zones rurales.

Les coûts pour le premier exercice complet de ce Centre, y compris la location, la mise sur pied initiale et la rénovation, le transport, le personnel et l'établissement de programmes, s'élèveraient à environ 160 000 \$. Les coûts des années suivantes seraient moins élevés en cas d'achat d'immobilisations, mais semblables si la location d'une maison et d'un véhicule devait se poursuivre. Bien sûr, les coûts de mise sur pied et de rénovation d'environ 40 000 \$, qui couvriraient des éléments comme le matériel de bureau, la construction des murs nécessaires, la peinture et le mobilier, seraient ponctuels. Sur une période de cinq ans, en fonction des décisions concernant la location ou l'achat d'immobilisations, les coûts de fonctionnement seraient d'environ 650 000 \$. Cette somme couvrirait la rémunération du personnel et les coûts d'entretien de l'établissement, de transport, de mise en œuvre des programmes ainsi que le loyer, les services publics et les assurances. À long terme, l'achat d'une maison ou d'une fourgonnette réduirait les coûts de fonctionnement, mais, pour ce faire, il faudrait affecter des fonds aux immobilisations. Ils pourraient provenir d'une collecte de fonds ou de ce que j'ai appelé officieusement au chapitre 2 la « Fiducie de réconciliation ».

En examinant la proposition de Centre de ressources communautaires pour la guérison des adultes, j'ai également étudié les propositions connexes formulées par les parties à l'Enquête dans le cadre des discussions et des observations relatives à la phase 2. L'une des idées consistait en un programme de construction de serre³. Si le Centre de ressources communautaires pour la guérison était créé, il pourrait avoir son propre jardin adjacent à l'immeuble. Je conviens du fait que le jardinage peut être thérapeutique et contribuer à la jouissance et à l'environnement de ce Centre. Au fil des années et en fonction des priorités du cercle exécutif du Centre et des immobilisations disponibles, une serre pourrait être construite. Je ne considère pas cet aspect comme étant essentiel à l'ouverture du Centre de ressources communautaires pour la guérison des adultes, mais il s'agit d'un objectif légitime à se fixer à terme.

Deux autres propositions méritent une analyse dans le contexte de l'établissement du Centre de ressources communautaires pour la guérison des adultes : un refuge sécuritaire pour hommes et un refuge permettant à la Ville de Cornwall de loger

3. Voir Citizens for Community Renewal, observations de la phase 2, Annexe C : « Project Safe House ».

des personnes vulnérables, comme les sans-abri âgés de 16 à 20 ans⁴. La proposition de refuge sécuritaire et celle du Centre de ressources communautaires pour la guérison des adultes se chevauchent de façon importante, chacune présentant un modèle de gouvernance par les survivants. Je devrais souligner que, dans le cadre des consultations menées par PrévAction, dont il est question au chapitre 2 du présent rapport, l'idée d'un tel refuge a été bien reçue par les organismes de services aux victimes. Par exemple, bon nombre d'organismes et de professionnels ont indiqué que, si un tel établissement existait, ils y enverraient assurément leurs clients⁵. L'une des différences principales entre la proposition de refuge et celle du Centre est que ce dernier dessert à la fois les hommes et les femmes, alors que le premier ne s'adresse qu'aux hommes. La deuxième différence principale réside dans le fait que le refuge présenterait un élément résidentiel. Sur le plan de l'offre éventuelle de services et de programmes, comme l'intégration de l'art, du jardinage, de la camaraderie et l'aiguillage vers des services communautaires et des professionnels par un membre du personnel, les propositions sont semblables.

La proposition relative à Shelter 2015 est aussi axée sur l'élément résidentiel. En ce qui a trait à l'aiguillage ainsi qu'à l'établissement de programmes ou de services connexes, elle présente également des démarches semblables à celles des propositions concernant le refuge et le Centre de ressources communautaires pour la guérison des adultes. Shelter 2015 desservirait à la fois les hommes et les femmes adultes, ainsi que les adolescents plus âgés, séparant ces différents groupes dans des locaux d'habitation distincts. Toutefois, je comprends que l'établissement des programmes du projet Shelter 2015 serait géré par un organisme local présentant un historique de services exemplaires aux personnes dans le besoin à Cornwall : le Centre AGAPÉ. Un rapport exhaustif intitulé *Rapport sur Shelter 2015*, rédigé dans le cadre du programme de recherche de la phase 2, décrit une démarche détaillée, y compris un budget⁶.

En ce qui a trait aux éléments résidentiels des propositions relatives à Shelter 2015 et au refuge, il semble y avoir de sérieux obstacles qui empêchent d'aller de

4. La proposition de refuge a été abordée à la page 5 et à l'annexe C, « Project Safe House », des observations présentées dans le cadre de la phase 2 par Citizens for Community Renewal. Le projet Shelter 2015 a reçu le soutien du Groupe des victimes; voir les observations de la phase 2 du Groupe des victimes, 20 février 2009, p. 8. Le rapport de recherche de la phase 2 intitulé « Shelter 2015 Committee : Rapport : Proposition de recherche pour un refuge d'urgence à Cornwall (Ontario) » contient une analyse complète de Shelter 2015.

5. Rapport de recherche de la phase 2 de PrévAction, rédigé par Claire Winchester, coordonnatrice de recherche (26 septembre 2008), p. 31.

6. Le document intitulé « Shelter 2015 Committee : Rapport : Proposition de recherche pour un refuge d'urgence à Cornwall (Ontario) » a été affiché sur le site Web de la présente Enquête et est inclus sur le CD de recherche préparé dans le cadre du rapport de l'Enquête publique sur Cornwall.

l'avant à l'heure actuelle. Certains arrangements concernant le refuge exigent une entente avec la municipalité, bien que certains puissent être financés par divers ministères du gouvernement ontarien ou par le gouvernement fédéral. Je comprends, selon ce que les représentants de Shelter 2015 m'ont dit, que le personnel responsable de cet aspect à la Ville de Cornwall a exprimé des réserves à l'égard du projet, attribuables en partie aux expériences passées avec un refuge pour jeunes. En outre, je comprends, selon ce que le personnel de la Commission m'a indiqué, que le personnel de la ville craint qu'il n'y ait pas la « masse critique » de personnes nécessitant des services pour justifier un financement complet. Bien qu'il y ait un fort consensus concernant l'existence à Cornwall d'une lacune en ce qui a trait aux services aux sans-abri âgés de 16 à 20 ans, qui sont particulièrement vulnérables à l'exploitation et aux mauvais traitements d'ordre sexuel, on n'en est pas encore arrivé à un consensus concernant une solution.

Compte tenu du fait que cette absence de consensus constitue un obstacle sérieux et que j'ai adopté un principe de pragmatisme quant à la formulation de mes recommandations, je ne fais aucune recommandation précise relativement à un refuge ou à un autre programme présentant des éléments résidentiels. Cela dit, je souligne que les travaux du Shelter 2015 Committee étaient de bonne qualité et je crois que la gestion de programmes par le Centre AGAPÊ serait de haut niveau.

L'une des façons de voir le Centre de ressources communautaires pour la guérison des adultes est de penser qu'il pourrait être agrandi au fil des ans. De la même façon que la vision complète d'une serre communautaire gérée par les survivants peut prendre du temps à mettre en œuvre, il pourrait être possible de reconsidérer l'établissement d'un refuge présentant des éléments résidentiels après avoir affiché de solides antécédents, avoir effectué une évaluation approfondie des besoins et être arrivé à un consensus en ce qui a trait à la mise en œuvre. Il est pratique de commencer avec un projet de plus petite envergure, d'en réussir la mise en place, puis de l'élargir au moment opportun.

L'établissement d'un Centre de ressources communautaires pour la guérison des adultes à Cornwall est réalisable du point de vue de la mise en œuvre et permettrait d'atteindre un objectif essentiel en matière de guérison et de réconciliation : la participation des survivants. Si un tel programme était financé, les survivants disposeraient des locaux nécessaires à la guérison personnelle et à l'interaction avec la collectivité élargie pouvant mener à la réconciliation. Tout en respectant le leadership des survivants, d'autres organismes souhaitent offrir du soutien en apportant une expertise, de l'aide bénévole et leur coopération. Par exemple, PrévAction a indiqué qu'il était prêt à s'engager dans cette voie⁷.

7. PrévAction, observations de la phase 2, 12 février 2009, p. 15.

Le Centre de ressources communautaires pour la guérison des adultes présente des éléments de succès et répond à un besoin essentiel des survivants et de l'ensemble de la collectivité. Il pourrait assurer une forte contribution des survivants aux changements futurs et au rétablissement des relations.

Centre d'intervention en faveur de l'enfance et de la famille à Cornwall

Afin de mieux comprendre la proposition d'établissement d'un centre d'intervention en faveur de l'enfance et de la famille à Cornwall, il convient de comprendre ce que sont ces centres et les établissements semblables. L'idée qui sous-tend un centre d'intervention en faveur de l'enfance est la création d'un environnement favorable à l'enfant hors des cloisonnements institutionnels des organismes de bien-être de l'enfance ou de la police. Ce sont les professionnels qui vont au centre pour servir l'enfant ou le jeune qui a subi de mauvais traitements, et non l'enfant ou le jeune qui est envoyé au poste de police, puis au bureau du CAS, puis au bureau du PAVT, par exemple. Certains intervenants, comme les agents de police ou les préposés au bien-être de l'enfance, peuvent même travailler sur les lieux, à temps partiel ou à temps plein. D'autres peuvent s'y présenter au besoin, comme les procureurs de la Couronne, le personnel judiciaire ou les avocats. Le professeur Simon Verdun-Jones a décrit les centres d'intervention en faveur de l'enfance dans son document de recherche sur les services de justice pour les jeunes, présenté dans le cadre de la phase 1 :

... Les centres d'intervention en faveur de l'enfance tirent parti des connaissances de nombreuses disciplines (notamment le droit, la santé mentale et la protection de l'enfance) dans le but précis de prévenir de nouvelles victimisations et de nouveaux traumatismes en établissant des lignes directrices relatives au processus de réponse aux allégations de mauvais traitements aux étapes de l'enquête, du traitement et de la poursuite. Les programmes offrent également des services de soutien aux familles⁸.

8. Simon Verdun-Jones, Carla McLean, Valerie H. Gregory et Lauren Freedman, « A Survey of Policies and Practices of Government Agencies Involved in the Administration of Youth Justice and Custodial Care with Respect to Complaints of Child Sexual Abuse and Complaints by Adults of Historical Child Sexual Abuse Who Were Provided with Government Services » (document de recherche de la phase 1 de l'enquête), p. 25.

Les centres d'intervention en faveur de l'enfance sont répandus aux États-Unis, où l'on compte plus de sept cents centres accrédités⁹. Le nombre exact donné varie souvent selon l'article écrit sur le sujet, car il existe un chevauchement entre les diverses entités soutenant les enfants victimes de mauvais traitements. Par exemple, aux États-Unis, il y a ce qu'on appelle les « équipes multidisciplinaires » composées d'agents de police et d'intervenants en bien-être de l'enfance qui s'occupent des causes de mauvais traitements d'enfants, mais dont bon nombre ne sont pas des centres accrédités d'intervention en faveur de l'enfance parce qu'ils ne respectent pas certaines exigences, comme le fait de disposer d'un établissement favorable à l'enfant. En revanche, les centres américains d'intervention en faveur de l'enfance doivent mettre en place une équipe multidisciplinaire. De plus, il existe des variantes de ces centres appelées « child abuse assessment centres » (centres d'évaluation des mauvais traitements infligés aux enfants). Ces organismes offrent en grande partie les mêmes services axés sur les victimes et partagent la même orientation, mais se concentrent davantage sur la tâche de rendre des décisions judiciaires concernant l'existence de mauvais traitement infligé à un enfant.

Il y a eu une augmentation importante du nombre de centres d'intervention en faveur de l'enfance ou d'établissements similaires aux États-Unis à la suite de la mise en œuvre du financement fédéral en 1992, après l'adoption de la *National Children's Advocacy Program Act of 1992*¹⁰. Des études effectuées et publiées dans des revues spécialisées en mauvais traitements infligés aux enfants indiquent que l'expérience des centres américains d'intervention en faveur de l'enfance est positive dans le sens où elle permet de réduire le stress chez les enfants et les membres non agresseurs de la famille et d'assurer leur aiguillage vers les services communautaires¹¹. Les études américaines font également état d'une réduction du nombre de fois que les victimes doivent être interrogées, au moyen de bandes vidéo et d'entrevues d'équipe¹². Cela peut réduire les risques de

9. Kathleen Coulborn Faller et Vincent J. Paluseri, « Child Advocacy Centers: Do They Lead to Positive Case Outcomes? », *Child Abuse & Neglect*, n° 31, 2007, p. 1022.

10. *Ibid.* Voir aussi la *National Children's Advocacy Program Act of 1992*, 102d Cong., 1992 (adoptée) et la *National Children's Advocacy Program Act of 1992*, Pub. L. n° 102-586, S 6, 106 Stat. 4982-5029.

11. Pour une analyse de la documentation dans ce domaine, voir Carol A. Stalker, Amanda Topham, Maxine Barbour et Natalie Forde, « Policies and Practices of Child Welfare Agencies in Response to Complaints of Child Sexual Abuse 1960-2006 » (document de recherche de la phase 1 de l'enquête), pp. 43-45.

12. T.P. Cross, Lisa M. Jones, Wendy P. Walsh, Monique Simon et David Kolko, « Child Forensic Interviewing in Child Advocacy Centers: Empirical Data on a Practice Model », *Child Abuse & Neglect*, n° 31, 2007, p. 1048.

« revictimisation » qui pourraient découler d'une répétition constante du compte rendu d'un traumatisme. Ces études indiquent que le recours à des équipes multidisciplinaires a entraîné davantage de confessions de la part des auteurs d'agressions et davantage de plaidoyers de culpabilité¹³. Toutefois, selon les études disponibles, il est moins certain que des milieux plus favorables aux enfants et aux familles entraînent davantage d'accusations ou un taux plus élevé de condamnation. Une récente étude américaine indique qu'il existe bel et bien une certaine corrélation entre le recours à un centre d'intervention en faveur de l'enfance et un taux de succès plus élevé en ce qui a trait aux poursuites¹⁴. En outre, il semble qu'il y ait une corrélation entre les centres d'évaluation des mauvais traitements infligés aux enfants (une variante des centres d'intervention) et l'augmentation des taux de condamnation ainsi que des expériences plus positives pour l'enfant victime¹⁵. L'expérience vécue aux États-Unis indique qu'une réponse plus compatissante, davantage axée sur la victime, peut être offerte à celles qui ont subi de mauvais traitements et qu'il y a également des possibilités d'obtenir de meilleurs résultats pour l'ensemble du système de justice.

Des établissements semblables aux centres américains d'intervention en faveur de l'enfance existent en plus petit nombre au Canada et présentent certaines variations quant aux services et au mode de fonctionnement. Par exemple, il y a le Zebra Centre à Edmonton, The Gatehouse^{md} et BOOST à Toronto et le Child Advocacy Centre of Niagara à St. Catharines. L'Ontario offre plusieurs programmes d'aide aux enfants témoins, comme ceux mis en œuvre à Toronto, à London et à Waterloo. Chacun de ces organismes est souvent louangé pour son travail, mais il y a eu très peu de recherche universitaire sur l'incidence au Canada d'entités semblables aux centres d'intervention en faveur de l'enfance, peut-être en raison de leur nombre limité¹⁶. De plus, les programmes spécialisés d'aide aux enfants témoins, comme le Programme d'aide aux victimes et aux témoins, n'ont pas le mandat d'offrir toute la gamme de fonctions de coordination des services ou d'aiguillage qu'offrent les centres américains¹⁷.

13. Stalker *et coll.*, « Policies and Practices of Child Welfare Agencies », pp. 43-45.

14. Voir Aaron Miller et David Rubin, « The Contribution of Children's Advocacy Centers to Felony Prosecutions of Child Sexual Abuse », *Child Abuse & Neglect*, n° 33, 2009, pp. 16-17; l'étude souligne qu'il est difficile d'établir des corrélations directes en raison des nombreux facteurs dont il faut tenir compte.

15. D. Joa et M. Edelson, « Legal Outcomes for Children Who Have Been Sexually Abused: The Impact of Child Abuse Assessment Center Evaluations », *Child Maltreatment*, n° 9, 2004, pp. 263-276.

16. Stalker *et coll.*, « Policies and Practices of Child Welfare Agencies », p. 45.

17. *Ibid.*, pp. 60-64.

Les centres d'intervention en faveur de l'enfance disposent habituellement d'installations permettant d'enregistrer à la fois le son et l'image des entrevues. Dans certains cas, cela peut éviter l'éventuel traumatisme dont souffrent les victimes ayant à témoigner en cour. Il s'agit d'une caractéristique importante, à laquelle le professeur Nicolas Bala a fait référence au cours de son témoignage d'expert devant moi¹⁸. Les enregistrements peuvent également aider à comprendre les répercussions de ces mauvais traitements sur un enfant à un certain âge, l'enregistrement vidéo ou audio captant les mots et les images de l'enfant ou du jeune à un moment plus proche de celui où les mauvais traitements ont été infligés. Il peut y avoir un délai avant que l'affaire ne soit entendue en cour et, à ce moment-là, l'enfant ou le jeune est beaucoup plus âgé sur le plan du développement et présente un risque plus élevé de perte de mémoire.

Dans son rapport présenté en juin 2009, Steve Sullivan, l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, a approuvé l'élargissement du réseau canadien de centres d'intervention en faveur de l'enfance. Par exemple, il a pressé le gouvernement fédéral d'accorder des fonds destinés aux immobilisations en vue de lancer de tels centres ou d'améliorer leur fonctionnement. Il a également recommandé que les administrations municipales et les gouvernements provinciaux et fédéral définissent une stratégie visant à élargir le réseau de modèles de centre d'intervention en faveur de l'enfance au Canada¹⁹. Le soutien à Cornwall est conforme à cette recommandation et pourrait fournir des renseignements importants quant à l'établissement d'un centre dans une petite collectivité.

L'établissement d'un centre d'intervention en faveur de l'enfance et de la famille à Cornwall constituerait un héritage important pour la collectivité et démontrerait la détermination à adopter à l'avenir des démarches positives en matière de réponse aux mauvais traitements infligés aux enfants ou aux jeunes. La recherche de la phase 2 concernant un plan viable a déjà commencé sous les auspices de PrévAction²⁰.

Le rapport sur le projet de centre d'intervention en faveur de l'enfance et de la famille démontre que les institutions de Cornwall se sont véritablement engagées à apporter des changements, à la fois en ce qui a trait à l'élaboration du concept et à la promesse de placer du personnel dans l'établissement si celui-ci est créé. Par exemple, les Services communautaires de la police de Cornwall sont prêts à y placer des policiers-éducateurs. La Société de l'aide à l'enfance des comtés

18. Nicolas Bala, témoignage, 14 février 2006, transcription, p. 182, et 20 février 2006, transcription, pp. 13 et 41.

19. Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels, « Chaque image, chaque enfant », publié en juin 2009.

20. PrévAction et le Thompson Rosemount Group Inc., « Child Advocacy Centre of Cornwall and Area: Functional Plan » (projet de recherche de la phase 2 de l'enquête, février 2009).

unis de Stormont, Dundas et Glengarry est prête à mettre en place un bureau permanent avec le personnel nécessaire. Le bureau du procureur de la Couronne est prêt à envoyer du personnel au besoin afin de contribuer à l'orientation relative au processus judiciaire et d'assurer la liaison pendant toute journée d'audience. Le partage de locaux aura des répercussions positives sur l'interaction entre les organismes et l'expérience des victimes de mauvais traitements. Les enfants, les jeunes ou les adultes survivants ne se rendraient qu'à un seul endroit plutôt qu'à plusieurs. Eux ou leurs familles pourraient également y avoir accès à un aiguillage vers les services communautaires, réduisant le stress lié aux allées et venues dans un système complexe en période de traumatisme personnel ou familial.

Au moment de l'élaboration du modèle de Cornwall, les personnes travaillant à un éventuel centre d'intervention en faveur de l'enfance et de la famille ont tenu compte des besoins d'une petite collectivité et de la meilleure façon d'y répondre. Par exemple, elles ont reconnu rapidement que le centre ne pourrait pas fonctionner efficacement s'il ne prenait en charge que des cas d'agression sexuelle. Étant donné la taille de la population desservie et le fait que la négligence est souvent liée à la violence sexuelle, physique et affective, il est nécessaire que le centre de Cornwall ait un champ d'intervention plus élargi. L'inclusion de la violence physique et de la négligence signifie aussi que le centre d'intervention en faveur de l'enfance et de la famille pourrait collaborer avec le très respecté Centre de traitement pour enfants de Cornwall, qui offre des services de counselling, compte tenu que leurs mandats se chevaucheraient.

De plus, afin d'être viable dans une petite collectivité et de répondre aux besoins, les auteurs de la proposition ont déterminé que le centre devrait également offrir des services aux adultes vulnérables. À titre d'exemples importants, mentionnons les adultes survivants venant divulguer des agressions sexuelles passées ou les personnes âgées ayant été agressées physiquement. Je suis entièrement d'accord pour dire que l'aide aux survivants de violence passée est nécessaire et qu'un établissement plus neutre et accueillant pourrait être particulièrement utile.

La Commission a accordé des fonds de recherche pour l'élaboration d'un plan fonctionnel concernant un éventuel centre d'intervention en faveur de l'enfance²¹. Il était important, selon moi, d'étudier la façon dont ce centre pourrait fonctionner et d'en évaluer les coûts. Ce processus a également servi aux auteurs de la proposition au moment de trouver des idées répondant aux besoins d'une petite collectivité en matière de services. En outre, la disposition physique du centre a fait l'objet d'un examen approfondi, en tenant compte du besoin de créer des milieux favorables aux enfants et accueillants pour les familles et de

21. *Ibid.*

disposer d'installations appropriées pour les adolescents, comme une salle de télévision ou de médias. Le plan fonctionnel, qui tient compte des exigences appropriées en matière de sécurité et de technologies de l'information, a été affiché sur notre site Web et est également inclus sur le CD de recherche commandé par la présente Commission. Les coûts d'établissement d'un centre d'intervention en faveur de l'enfance et de la famille à Cornwall, selon le plan, sont évalués à 500 000 \$.

Cette somme peut sembler importante, mais elle comprend la construction de salles d'observation munies d'appareils d'enregistrement discrets, des bureaux et des salles d'entrevue, une salle de thérapie destinée aux jeunes enfants et un espace média plus attrayant pour les adolescents, une cuisine, un espace de rencontre et une salle d'accueil. Elle assurerait également la mise en place d'un milieu muni de systèmes de sécurité et de technologie de l'information adéquats. Dans le cadre de la conception, des mesures ont été prises afin de protéger l'intimité et d'assurer l'accès à ce centre aux personnes souffrant d'un handicap physique.

Outre la disposition physique, on a pensé à planifier les besoins en effectif au-delà de celui fourni par les Services communautaires de la police de Cornwall et la Société de l'aide à l'enfance des comtés unis de Stormont, Dundas et Glengarry. Le plan fonctionnel indique le besoin d'un réceptionniste, de personnel du Programme d'aide aux victimes et aux témoins (PAVT) ainsi que d'un coordonnateur ou d'une personne-ressource. Selon ce que je crois comprendre, les nouveaux coûts de dotation en personnel s'élèvent à environ 191 000 \$ annuellement, alors qu'environ 740 000 \$ en services de personnel seront fournis chaque année en nature par les institutions et les organismes locaux. Les coûts d'exploitation annuels, évalués à 264 000 \$, comprennent le loyer, les dépenses de bureau, les assurances, le soutien en matière de téléphonie et de technologie de l'information, la traduction de documents, les services juridiques et comptables ainsi que les coûts des réunions et des communications.

L'existence d'un centre d'intervention en faveur de l'enfance et de la famille à Cornwall, modifié afin de mieux répondre aux besoins sur le plan des services et de mieux s'adapter aux réalités d'une petite collectivité, serait un élément important pour rétablir la confiance. Il démontrerait l'engagement des institutions à coopérer entre elles et à régler les problèmes du passé. Je félicite les organismes qui ont travaillé ensemble afin d'élaborer une proposition viable. Plus particulièrement, je souhaite souligner le fait que les institutions locales ont montré leur engagement à continuer de travailler ensemble dans ce centre, dans l'intérêt des enfants et des adultes vulnérables.

Le « modèle de Cornwall » pourrait servir de précédent important pour d'autres petites collectivités. La mise en place d'un projet quinquennal pourrait être l'occasion d'en apprendre beaucoup sur ce modèle et sur la façon dont il

pourrait s'appliquer à des collectivités semblables. Mener par l'exemple constituerait une source de fierté communautaire, mais assurerait également une aide réelle concrète à d'autres collectivités qui pourraient être intéressées à mettre en place un projet semblable. L'examen de l'expérience menée à Cornwall pourrait être utile, car il existe très peu d'études universitaires sur ces établissements dans le contexte canadien²².

La planification visant à établir un centre d'intervention en faveur de l'enfance et de la famille à Cornwall a été effectuée. Ce centre pourrait fonctionner sous les auspices d'un organisme existant respecté, tel que le Centre de counselling familial de Cornwall et des comtés unis. Je laisserais à l'organisme et à la collectivité le soin de prendre la décision finale, mais je vois réellement un intérêt à éviter la création d'un autre conseil communautaire dans une petite localité où les membres bénévoles de conseils ont déjà atteint leur limite. En outre, les organismes existants ont déjà mis en place des processus de gouvernance et de gestion financière, ce qui permet un démarrage plus rapide. Une telle démarche se veut un autre exemple de solution conçue en fonction des petites collectivités.

Le financement d'un centre d'intervention en faveur de l'enfance et de la famille serait un investissement dans l'innovation et de meilleures interventions pour l'avenir. La proposition prévoit la collaboration de nombreux organismes en vue de la prestation de services directs et d'aiguillage vers les organismes existants, un principe essentiel à la promotion de la guérison et de la réconciliation communautaires. Ce centre a même des projets de stages pour les étudiants du nouveau Centre d'excellence du programme d'études appliquées en prévention, traitement et soutien communautaire pour les enfants, les jeunes et les adultes victimes de mauvais traitements du Collège Saint-Laurent, dont il est question plus loin dans le présent chapitre. Afin d'offrir au centre d'intervention en faveur de l'enfance et de la famille une occasion raisonnable de s'établir et d'évaluer son travail et ses résultats, des fonds de fonctionnement et de dotation en personnel devraient être accordés pendant au moins cinq ans, y compris des coûts ponctuels de démarrage de 500 000 \$.

Vers la fin de cette période de fonctionnement, une étude devrait être entreprise pour déterminer la valeur du centre d'intervention en faveur de l'enfance et de la famille à Cornwall et dans les comtés environnants. Il serait utile de comprendre l'expérience du centre et la mesure dans laquelle ce type de centre peut s'appliquer à d'autres collectivités de petite et moyenne taille afin de continuer d'améliorer les services et les interventions des institutions dans l'ensemble de l'Ontario.

22. Stalker *et coll.*, « Policies and Practices of Child Welfare Agencies », p. 45.

Centre d'excellence : Collège Saint-Laurent, campus de Cornwall

Le Collège Saint-Laurent, grâce aux fonds de recherche accordés dans le cadre de cette enquête, travaille à l'élaboration d'un programme interdisciplinaire appliqué d'études supérieures sur les mauvais traitements infligés aux enfants, d'un programme de formation professionnelle dans le cadre d'un atelier d'été destiné aux intervenants auprès des enfants, des jeunes et des adultes victimes de mauvais traitements et d'un institut de recherche associé à ces programmes d'enseignement. Sa vision est de mettre en place un ensemble de fournisseurs de services engagés à respecter une démarche interdisciplinaire concernant les mauvais traitements infligés aux enfants et aux jeunes, en vue de mettre fin aux cloisonnements en matière de prestation de services.

Pour l'élaboration et la mise en œuvre de son programme, le Collège entend travailler avec les survivants, les organismes sociaux, les bénévoles et d'autres organismes d'éducation afin d'offrir un enseignement qui tient compte de façon adéquate des complexités de la récupération à l'égard des mauvais traitements subis pendant l'enfance ou l'adolescence. L'objectif est non seulement d'assurer une compréhension théorique des concepts clés, mais aussi d'offrir une orientation pratique. Des survivants seront invités à titre de conférenciers dans le cadre de stages pratiques afin que les étudiants et les professionnels aient l'occasion – à l'instar de l'Enquête – de comprendre les expériences de vie des survivants de violence sexuelle.

Le Collège a également l'intention de proposer des solutions concernant la prestation de services en milieu rural dans son programme de certificat, au cours de ses ateliers d'été et dans ses travaux de recherche. Il prévoit attirer des professionnels travaillant déjà en zone rurale et des étudiants prévoyant travailler dans ces régions. Le Collège a reconnu à la fois les besoins et les défis liés à une meilleure prestation de services dans les zones rurales. Selon moi, cette reconnaissance est essentielle et l'emplacement du Collège sur son campus de Cornwall fait en sorte qu'il est bien placé pour élaborer des démarches innovatrices.

Le Collège prévoit également des stages pour les étudiants de ce programme interdisciplinaire à Cornwall, dans les comtés environnants et, par l'entremise de l'enseignement à distance, dans d'autres régions du monde. L'interaction entre les étudiants, les institutions et les organismes sociaux pourrait profiter à tous ces groupes et, surtout, à ceux qu'ils desservent.

Le projet de Centre d'excellence du programme d'études appliquées en prévention, traitement et soutien communautaire pour les enfants, les jeunes et les adultes victimes de mauvais traitements du campus de Cornwall a reçu l'appui du maire de Cornwall, Bob Kilger, parce qu'il pourrait contribuer au renouveau économique en attirant des professionnels dans les ateliers d'été et en soutenant

l'industrie du tourisme locale. Il a également reçu le soutien du Groupe des victimes. Dans ses observations présentées dans le cadre de la phase 2, le Groupe des victimes a souligné qu'un programme interdisciplinaire comme celui qui a été élaboré par le Collège Saint-Laurent pourrait accroître le réseautage entre les diverses disciplines. Il pourrait également créer un groupe de professionnels-ressources dans les institutions et les organismes locaux, qui offriraient une assistance spécialisée concernant les cas actuels ou passés de violence sexuelle²³.

Le projet d'établissement d'un Centre d'excellence au Collège Saint-Laurent a été étudié afin de déterminer s'il y avait une « lacune » que le nouveau programme pourrait combler et si ce type de cours aurait des chances d'attirer des étudiants. L'étude a permis de conclure que la démarche interdisciplinaire comblerait un besoin qui attirerait les étudiants²⁴. Elle suggère en outre certaines façons de peaufiner la démarche du Collège afin de soutenir ses nouveaux programmes à long terme et de les rendre plus attrayants pour les étudiants. Je crois que le Collège se penche sur cet élément dans le cadre de son plan de mise en œuvre. À mon avis, l'effort visant à tenir compte des problèmes des zones rurales est également unique et répond à un grand besoin. Il est important de trouver des démarches souples en matière de prestation de services dans les petites villes et les zones rurales.

Je souligne que la Commission a également accordé du financement au Collège Saint-Laurent, campus de Cornwall, pour la recherche en conception de programme d'études. Je crois que cette recherche est en cours et que des plans sont en place en vue de demander les autorisations nécessaires aux responsables du Collège et au ministère de la Formation et des Collèges et Universités. Le fait que le Collège souhaite entreprendre la conception du programme dès 2010 est emballant.

En plus de l'enseignement offert par le Collège, des projets sont en cours d'élaboration afin de mettre en place un institut de recherche connexe au sein de ce Centre d'excellence. Le Collège cherche à attirer des personnes possédant une vaste expérience de recherche afin qu'elles travaillent à des projets concernant les mauvais traitements infligés aux enfants et aux jeunes – déterminer leurs causes, les endroits où ils se produisent ainsi que les pratiques de traitement et de prévention prometteuses. Il est également intéressé à poursuivre des recherches sur les répercussions des mauvais traitements sur les collectivités, particulièrement celles de petite taille. L'idée est d'établir une interaction entre l'enseignement et

23. Groupe des victimes, observations de la phase 2, 20 février 2009, pp. 13-14.

24. Sierra Planning and Management, « Feasibility Assessment: Centre of Excellence: Post-Diploma Education in the Prevention, Treatment and Community Support of Victims of Child Sexual Abuse » (projet de recherche de la phase 2, février 2009).

la recherche, en attirant les meilleurs chercheurs et conférenciers à Cornwall afin qu'ils fassent des présentations spéciales ou qu'ils participent aux ateliers d'été. Cela inciterait les étudiants à s'inscrire et répondrait aux importants besoins en recherche.

Pour commencer, le Collège aurait besoin d'une aide initiale afin d'attirer des personnes clés pour entreprendre les travaux de recherche, puis de soutenir ces chercheurs en ce qui a trait à la définition du champ de recherche du Centre et à la présentation de demandes aux organismes habituels de financement de la recherche. Une fois l'étape de démarrage franchie, l'élément de recherche subviendrait à ses propres besoins par l'entremise de demandes aux fonds de recherche établis. Les chercheurs pourraient interagir virtuellement, par exemple en collaborant en ligne avec des chercheurs d'universités canadiennes et américaines. En comptant sur un groupe de chercheurs éminents, les programmes de certificat et d'études supérieures attireraient des conférenciers dont les compétences permettraient de soutenir la participation. En outre, ces personnes pourraient offrir des conseils relativement à l'élaboration d'un programme d'études et à son évolution au fil du temps. Les coûts de ces travaux de démarrage visant l'établissement d'un institut de recherche sont de 100 000 \$.

Je félicite le Collège Saint-Laurent qui a répondu rapidement, de façon créative. La création d'un Centre d'excellence peut contribuer grandement à l'instauration d'un milieu propice à la guérison et à la réconciliation à Cornwall. Ce Centre peut :

- soutenir la formation professionnelle continue et enseigner à une génération de praticiens à servir les victimes de mauvais traitements pendant leur enfance ou leur jeunesse;
- continuer à faire participer les survivants à des activités significatives au cours de l'élaboration des programmes d'études, en tant que conférenciers et étudiants;
- acquérir une expertise en prestation de services dans les zones rurales et les petites villes, puis la partager avec d'autres régions;
- diriger les recherches nécessaires sur les services en zone rurale et l'ensemble des répercussions de la violence sexuelle – perte de confiance, de qualité de vie et de foi et réticence à participer à des activités récréatives, par exemple – ou collaborer à ces recherches²⁵.

25. Afin de mieux comprendre le type de recherche qui devrait être effectué, voir David A. Wolfe, Peter G. Jaffe, Jennifer L. Jetté et Samantha E. Poisson, « The Impact of Child Abuse in Community Institutions and Organizations: Advancing Professional and Scientific Understanding », *Clinical Psychology: Science and Practice*, n° 10, 2003, pp. 179-191.

L'établissement d'un Centre d'excellence à Cornwall peut également apporter une contribution positive au renouveau économique de la collectivité et constituer une source de fierté compréhensible pour celle-ci, deux aspects importants de la guérison et de la réconciliation communautaires.

En profitant d'un certain soutien au cours de la période de fonctionnement initiale, il est probable que le Centre d'excellence continue de fonctionner de façon autonome, grâce aux accords de financement habituels des collèges communautaires. L'investissement dans l'établissement d'assises solides fera en sorte que le Centre d'excellence puisse servir les survivants, les enfants et les jeunes, les fournisseurs de services et les régions de Cornwall et des comtés unis pendant des générations. Il peut également susciter des idées et des travaux de recherche qui seront utiles aux intervenants du domaine des mauvais traitements infligés aux enfants partout au Canada, veillant au partage des pratiques prometteuses au profit des enfants et des adultes survivants vulnérables.

Catalyseur de changement et établissement d'assises pour l'avenir

PrévAction est un organisme qui a été créé dans la collectivité de Cornwall afin de faire progresser les idées élaborées relativement aux initiatives de la phase 2. L'organisme se perçoit comme un catalyseur, faisant ce qui est possible pour inspirer et soutenir le changement, et non comme un organisme de prestation de services. Ses activités de soutien du changement comprennent de la recherche, des consultations, l'animation de réunions, ainsi que des activités d'approche et de communication. PrévAction a effectué une étude à laquelle j'ai fait référence concernant l'éducation. L'organisme s'est également assuré d'élaborer un plan fonctionnel relatif au projet de centre d'intervention en faveur de l'enfance et de la famille. Dans ses observations présentées dans le cadre de la phase 2, PrévAction a indiqué être toujours intéressé à établir des relations avec les survivants adultes ainsi qu'à respecter et à soutenir le leadership des survivants.

En fait, PrévAction a présenté des observations publiques approfondies dans le cadre de la phase 2, que j'ai trouvées réfléchies et utiles. L'un des éléments de ces observations consistait à demander du financement pour l'organisme lui-même afin qu'il puisse disposer de bureaux, de personnel et de services administratifs lui permettant de poursuivre ses travaux. Le financement demandé couvrait une période de cinq ans.

PrévAction pourrait continuer de jouer un rôle déterminant dans la guérison et la réconciliation communautaires. Je résumerais de la façon suivante les travaux de catalyseur que l'organisme pourrait effectuer :

- participer à l'établissement et à la gouvernance de ce que j'ai appelé officieusement la « Fiducie de réconciliation » et participer à la prise de décision concernant la priorisation des dépenses;
- mettre au point une base de données relatives aux sources de financement provenant de fondations ou de programmes gouvernementaux existants, qui pourraient soutenir les initiatives communautaires et aider les organismes locaux à apprendre à présenter une demande de financement;
- consulter d'autres intervenants et travailler avec ceux-ci relativement aux idées de renouveau communautaire, faire avancer celles-ci de sorte qu'elles soient prêtes à être mises en œuvre, comme le groupe l'a déjà fait pour des idées telles que le centre d'intervention en faveur de l'enfance et de la famille;
- collaborer avec le Centre d'excellence du Collège Saint-Laurent sur une série de conférences éducatives et l'établissement du Centre;
- continuer à travailler avec les survivants en soutenant des initiatives telles que le Centre de ressources communautaires pour la guérison des adultes et offrir une aide pratique, comme de l'expertise en matière de collecte de fonds ou le recrutement de bénévoles.

Assurer un soutien continu à PrévAction reviendrait à appuyer un organisme à large assise ayant déjà fait la preuve qu'il peut agir à titre de catalyseur et qu'il est engagé à maintenir l'impulsion vers un renouveau constructif défini par la collectivité.

De plus, si le ministère de l'Éducation appuie un autre rapport sur la sécurité dans les écoles, comme je le recommande au chapitre 4, PrévAction est intéressé à y contribuer; l'organisme a déjà effectué des travaux intéressants avec des groupes de discussion composés d'étudiants de la région. Il a également fait part de son désir de participer à toute campagne élargie de sensibilisation du public en offrant de l'aide et des conseils, ce qui fait l'objet d'une autre recommandation du présent rapport.

Comme je l'ai mentionné, PrévAction a demandé un financement sur cinq ans pour lui-même. Je recommande trois ans. Cela est dû au fait que je conviens que la grande valeur de PrévAction est d'agir comme catalyseur, un organisme qui aide d'autres organismes à atteindre des objectifs qui profitent à tous. Par conséquent, je limiterais son propre financement organisationnel aux premières étapes de la période de soutien de cinq ans que j'ai recommandée pour la guérison et la réconciliation communautaires. Il est évident à mes yeux que c'est à ce moment-là que le besoin d'un catalyseur se fera le plus sentir. Une fois

ces trois années écoulées, PrévAction continuerait à participer à ce que j'ai appelé officieusement la « Fiducie de réconciliation ». En cas de besoin relatif à un projet précis, l'organisme pourrait présenter une demande à la Fiducie, déclarant un conflit d'intérêts par rapport à sa propre demande. Toutefois, je m'attends à ce que les besoins relatifs à ce projet diminuent à mesure que PrévAction réussira à s'acquitter de son rôle de catalyseur et que d'autres groupes s'assureront de la mise en œuvre, conformément à la vision qu'a PrévAction de son propre rôle.

Je crois que le financement nécessaire à une année de fonctionnement, y compris la dotation de personnel à temps plein, s'élèverait à environ 100 000 \$, soit 300 000 \$ pour trois ans. On devrait également accorder un peu de souplesse à PrévAction relativement à ses arrangements. Par exemple, l'organisme pourrait choisir d'embaucher du personnel à temps partiel durant la troisième et la quatrième années, plutôt que se doter d'un effectif à temps plein durant trois ans. Cela pourrait lui permettre de mieux tenir compte du besoin d'assurer un soutien continu mais moins intensif à titre de catalyseur au fil du temps et de la nécessité de soutenir des projets menés par d'autres plutôt que par lui-même. Ce type de démarche pratique, qui consiste à réagir aux conditions à mesure qu'elles se présentent, devrait être envisagé pendant une période totale de cinq ans.

Je perçois les travaux continus de PrévAction comme étant un élément essentiel à la guérison et à la réconciliation communautaires et une forte contribution au renouveau communautaire. Mon comité consultatif m'informe que PrévAction recrute toujours de nouveaux membres et s'efforce d'être le reflet de la collectivité qu'il souhaite desservir. Son comité central et ses sous-comités sont composés de personnes provenant d'institutions locales, d'organismes de services, de l'administration municipale et d'organismes religieux. Ce groupe réunit des retraités ayant mené de brillantes carrières et des étudiants à la recherche d'une source d'inspiration pour la leur. Il inclut des survivants et des membres des familles des survivants de violence sexuelle. Les participants ne sont pas des représentants officiels d'organismes, mais des bénévoles dont les connaissances de la collectivité et l'engagement sincère les ont menés à prendre part activement aux efforts de la phase 2. Je suis convaincu de l'engagement continu de PrévAction au cours de la période de cinq ans en vue de provoquer un changement durable, mais je suis d'avis qu'un soutien financier durant la période initiale constituerait un investissement stratégique permettant de faire progresser l'objectif de réconciliation et de renouveau communautaire.

Intégration avec les initiatives visant à soutenir la guérison et la réconciliation communautaires

Les programmes et les services spécifiques dont il est question dans le présent chapitre offrent de solides assises à un avenir marqué par la réconciliation et le

renouveau à Cornwall et dans les comtés environnants. J'ai choisi ces activités précises aux fins de financement car, combinées les unes avec les autres et avec les propositions formulées au chapitre 2, elles présentent tous les éléments nécessaires pour faire avancer la guérison et la réconciliation communautaires et les soutenir au fil du temps :

- une place pour les survivants afin de favoriser le soutien par les pairs et le leadership des survivants qui s'avèrent nécessaires et de permettre à ces derniers de participer à part égale aux décisions sur la guérison et la réconciliation des survivants et de l'ensemble de la collectivité;
- un service axé sur les victimes visant à soutenir à la fois les enfants et les adultes vulnérables qui se présentent au centre afin de signaler un mauvais traitement et à favoriser la coopération entre les principales institutions au nom des enfants et des adultes vulnérables;
- un centre d'éducation permanent à Cornwall dont l'objectif est de produire une nouvelle génération de professionnels compétents afin de servir les adultes, les enfants et les jeunes ayant été victimes de violence sexuelle, de continuer à attirer d'excellents conférenciers afin d'offrir une formation approfondie et une source d'inspiration aux professionnels travaillant déjà dans le secteur et de mener des activités de recherche hautement nécessaires;
- un soutien continu à un organisme à large assise ayant agi à titre de catalyseur dans le passé et engagé à maintenir l'impulsion vers un changement constructif fondé sur la collectivité.

De plus, je suis convaincu que les organismes à l'origine de ces quatre initiatives travailleront ensemble et respecteront les efforts des autres – des éléments clés du maintien du changement. L'élan initial ayant mené au projet de Centre d'intervention en faveur de l'enfance et de la famille a été donné par PrévAction, qui s'est inspiré des idées formulées au cours des réunions communautaires. L'organisme jouit maintenant du soutien d'institutions locales, telles que le bureau local du procureur de la Couronne, la Société de l'aide à l'enfance des comtés unis de Stormont, Dundas et Glengarry et les Services communautaires de la police de Cornwall, ainsi que d'organismes locaux, comme Citizens for Community Renewal. Le Centre d'excellence du Collège Saint-Laurent prépare actuellement ses travaux en fonction du principe de participation des survivants, à la fois comme étudiants et conférenciers invités. Le Centre d'intervention en faveur de l'enfance et de la famille prévoit accueillir des étudiants du Collège Saint-Laurent et le Centre de ressources communautaires pour la guérison des adultes prévoit également cette option. Pris individuellement, chaque programme ou service mérite d'être soutenu, mais, pris ensemble, ils peuvent avoir des répercussions exponentielles et non seulement cumulatives.

De plus, l'intégration de ces quatre initiatives, si on laisse place à la souplesse et à la possibilité de prendre des décisions à l'échelon local permises par ce que j'ai appelé officieusement la « Fiducie de réconciliation », favorise fortement le rétablissement de la confiance et le renouveau des relations qui font partie intégrante de la réconciliation. La collaboration en vue de déterminer les priorités et de prendre des décisions assure un fondement permanent en matière d'interaction et de soutien mutuel. Parallèlement au soutien continu à la guérison personnelle que j'aborde au chapitre 7, il existe un plan pratique solide visant le progrès durable. Ce plan décrit les éléments nécessaires pour favoriser la guérison et la réconciliation communautaires dans les années à venir à Cornwall et dans les comtés unis.

Recommandations

1. Le ministère du Procureur général devrait accorder un financement d'au moins 650 000 \$ pour l'établissement et le fonctionnement d'un Centre de ressources communautaires pour la guérison des adultes à Cornwall, en se fondant sur la proposition présentée par l'équipe de leadership des survivants. Les fonds de fonctionnement et de dotation en personnel devraient être accordés pour une période minimale de cinq ans.
2. Le ministère du Procureur général devrait accorder un financement maximal de 2,8 millions de dollars pour l'établissement et le fonctionnement d'un Centre d'intervention en faveur de l'enfance et de la famille à Cornwall, en fonction de la proposition présentée par PrévAction et appuyée par la Société de l'aide à l'enfance des comtés unis de Stormont, Dundas et Glengarry et les Services communautaires de la police de Cornwall. Les fonds de fonctionnement et de dotation en personnel devraient être accordés pour une période minimale de cinq ans.
3. Le ministère du Procureur général devrait évaluer le Centre de ressources communautaires pour la guérison des adultes et le Centre d'intervention en faveur de l'enfance et de la famille de façon continue et présenter un rapport final au bout de cinq ans afin d'évaluer les résultats, l'information et l'expérience acquise et de déterminer si le financement des deux programmes devrait se poursuivre.
4. Le gouvernement de l'Ontario devrait soutenir l'établissement du Centre d'excellence du programme d'études appliquées en prévention, traitement et soutien communautaire pour les enfants, les jeunes et les adultes victimes de mauvais traitements au Campus de Cornwall du Collège Saint-Laurent. Ce soutien devrait comprendre un financement de 100 000 \$ pour le démarrage de l'institut de recherche connexe. Le

gouvernement de l'Ontario devrait coopérer avec le Collège en mettant à sa disposition des fonctionnaires ayant une précieuse expertise pour donner des conférences et en envoyant des fonctionnaires aux ateliers d'été des programmes de certificat et d'études supérieures afin qu'ils profitent de la formation offerte. De plus, durant cinq ans, le Collège Saint-Laurent devrait recevoir 10 000 \$ annuellement pour une série de conférences afin de continuer à attirer des experts à Cornwall dans le but d'améliorer la compréhension de la violence sexuelle faite aux enfants et aux jeunes et d'améliorer les interventions dans ce domaine.

5. Le gouvernement de l'Ontario devrait accorder un financement de 300 000 \$ à PrévAction sur une période d'environ trois ans afin de soutenir la poursuite de son travail à titre de catalyseur de changement, de favoriser sa participation à la création de programmes comme le Centre de ressources communautaires pour la guérison des adultes et le Centre d'intervention en faveur de l'enfance et de la famille et de participer aux travaux permanents de la Fiducie de réconciliation.